



DP

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**  
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant  
En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

1957

Edition PDF du 4 juin 2012  
Les articles mis en ligne depuis DP 1956 du 28 mai 2012

DOMAINE  
PUBLIC

Dans ce numéro

---

**«Rubik»: quand le PS joue aux dés la politique  
extérieure (André Gavillet)**

Les partis gouvernementaux ne peuvent avoir qu'une politique étrangère  
de concordance

---

**Electricité: la guerre des barrages a commencé  
(Albert Tille)**

Politique fédérale de l'énergie, ou maximisation des prérogatives locales  
sur l'exploitation des ressources?

---

**75 ans de paix du travail (Jean Steinauer)**

Le co-auteur d'un ouvrage commémoratif revient sur la portée de la CCT  
du 15 mai 1937

---

**Sous la continuité, le changement (Jean-Pierre  
Ghelfi)**

Quelques observations suggérées par les élections communales dans le  
canton de Neuchâtel

---

**La force des ruines (Catherine Dubuis)**

Vahé Godel, «Rien (ou presque)», Perly-Genève, éditions des Sables,  
2012

---

**Convocation des actionnaires (Rédaction)**

Assemblée générale de la SA des éditions Domaine Public le 13 juin

# «Rubik»: quand le PS joue aux dés la politique extérieure

André Gavillet • 4 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20703>

## Les partis gouvernementaux ne peuvent avoir qu'une politique étrangère de concordance

Le traité sur l'imposition des capitaux déposés dans les banques suisses à l'abri du secret bancaire a été approuvé par le Conseil national. Il concerne des ressortissants allemands, britanniques, autrichiens. Il s'est trouvé une majorité.

L'UDC a manifesté clairement son opposition; il serait à ses yeux indigne d'être le percepteur d'un Etat voisin qui ne cède rien en contrepartie. PLR et PDC approuvent franchement. La majorité a tenu au vote du PS. Il s'est déclaré opposé à la ratification, déplorant que l'accord n'aille pas assez loin, c'est-à-dire jusqu'à l'échange automatique de renseignements. Mais une minorité du groupe a pourtant voté cet accord afin d'éviter le couac international d'un refus, laissant quelques voix venir renforcer les partisans de la ratification, juste ce qu'il faut pour que ces voix éparses passent pour l'usage de la liberté des parlementaires qui votent sans mot d'ordre.

Rappelons que l'accord baptisé *Rubik* prévoit que le

détenteur de capitaux placés en Suisse sera imposé aux conditions même de ce qu'il devrait payer dans son pays. Le calcul de ce «*sur mesure*» représente pour les banques suisses des coûts de gestion que l'on dit prohibitifs. De plus, il faudra «*laver*» les capitaux jusqu'à ce jour non déclarés. Un impôt spécifique corrigera ce manque à gagner. Après quoi ces capitaux pourront rentrer dans le circuit.

Cet accord, imaginé par les banques privées suisses, est présenté comme si avantageux que tous gagnent: le contribuable allemand est amnistié, les banques suisses continuent à travailler avec la masse des capitaux déposés, l'Etat allemand et les *Länder* touchent des recettes immédiates.

Reste une question. Pourquoi le contribuable allemand, désormais «*tout en ordre*» tient-il à rester anonyme?

## Participation et politique étrangère

Les socialistes sont placés devant un choix à risques, si la question vient à être posée au peuple. Ils ne peuvent accepter que le Conseil fédéral ait repris sans autre

consultation un projet préparé par les banques privées. Cette osmose banques – Etat ne permet pas un vrai débat sur la politique extérieure.

Est-il acceptable que la Suisse accomplisse des actes qui relèvent du droit d'un Etat étranger: perception de l'impôt, et surtout pouvoir d'amnistie? A partir du moment où le contribuable allemand est en règle, pourquoi tant d'efforts pour maintenir un secret bancaire au voile prétendument transparent?

Un tel accord est trop tortueux pour que le parti socialiste puisse le défendre.

*Domaine Public* a souvent affirmé, notamment à propos des prises de position démagogiques de l'UDC, que le Conseil fédéral devait être uni sur la politique étrangère. Elle ne fait pas partie des domaines où peuvent se concilier participation et opposition. Donc si le PS, fidèle à sa position de principe, fait échouer devant le peuple l'approbation des accords *Rubik*, il ouvre une crise dans la concordance helvétique.

Si la crise est ouverte, il appartiendra aux trois partis gouvernementaux de dégager

une ligne de conduite commune, l'UDC étant hors jeu comme elle le proclame elle-même. Ils auront notamment à débattre des limites de la tutelle politique qu'exercent les banques et les

grands secteurs industriels. Le PDC et le PLR, en retour, remettront en question la participation socialiste au Conseil fédéral. Mais ils ne peuvent se mettre sous la dépendance de l'UDC.

Refuser ces accords fiscaux, c'est ouvrir la plaie pour la débrider. Enfin serait définie expressément la concordance gouvernementale.

## Electricité: la guerre des barrages a commencé

Albert Tille • 3 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20692>

### Politique fédérale de l'énergie, ou maximisation des prérogatives locales sur l'exploitation des ressources?

L'électricité des barrages aiguise tous les appétits. Les concessions sur l'utilisation des forces hydrauliques arrivent à échéance au moment même où la Suisse amorce l'ère post nucléaire.

La capacité de stockage des barrages est irremplaçable pour combler l'interruption de production du solaire ou des éoliennes. Les cantons ont la haute main sur cet or des Alpes. La Constitution fédérale (art. 76<sup>2</sup>) et la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques<sup>3</sup> précisent que les cantons disposent des ressources en eau et que leur législation règle l'octroi des concessions. La Confédération garde cependant le droit de légiférer sur la protection des eaux, sur la sécurité des barrages et statue sur les droits de concession qui intéressent plusieurs cantons

ou un Etat étranger.

Cette large prérogative cantonale est remise en question. Le président des Forces motrices bernoises et conseiller national PBD Urs Gasche ouvre le combat (Tages-Anzeiger<sup>4</sup>, 15 mai). Dans un papier de position sur l'énergie<sup>5</sup>, son parti demande une adaptation rapide du cadre légal. En vigueur depuis des décennies, il ne répond plus à la situation actuelle. La récente déclaration commune<sup>6</sup> de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse sur le développement des centrales à pompage-turbinage donne des arguments aux partisans du changement.

Les cantons alpins défendent fermement leurs prérogatives. Le conseiller d'Etat grison PDC Mario Cavigelli dénonce les intérêts particuliers défendus par le président des Forces motrices bernoises. Le Valais quant à lui, se mobilise depuis deux ans déjà sur la question. Un vif débat s'est

engagé pour la réappropriation de ses barrages.

En 2010, six communes du Bas-Valais ont ouvert les feux. Elles ont conclu un accord avec les CFF pour renouveler la concession de Barberine 25 ans avant son échéance, comme le permet la loi fédérale. Elles ont profité d'une hausse substantielle de la redevance. C'est un avantage financier à court terme. Mais la propriété du barrage reste en main «étrangère», c'est-à-dire hors du canton.

Le PDC s'oppose à cette stratégie individuelle des communes. Il propose un «modèle valaisan»<sup>7</sup> pour se réapproprier les installations hydrauliques qui sont à 80% contrôlées par des sociétés qui paient leurs impôts hors du Valais. Les collectivités publiques cantonales devraient acquérir au minimum 67% de leur valeur, ce qui permettrait de contrôler l'équivalent de la consommation électrique du Valais. Au lieu de toucher de

simples redevances, les communes deviendraient actionnaires.

Le conseiller d'Etat PDC Jean-Michel Cina, responsable du dossier, est sur la même ligne. Il vient de proposer de bloquer pendant

cinq ans toute modification des concessions hydrauliques, le temps de procéder à une révision de la loi cantonale en vue de mettre en application le «*modèle valaisan*» qui imposerait aux communes

une politique unifiée. Cette claire stratégie cantonale devrait permettre au Valais de mieux dialoguer avec la Confédération. Ce serait un argument pour éviter un transfert de compétences vers l'Etat fédéral.

## 75 ans de paix du travail

Jean Steinauer • 2 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20682>

### **Le co-auteur d'un ouvrage commémoratif revient sur la portée de la CCT du 15 mai 1937**

L'anniversaire a été célébré discrètement dans un palace neuchâtelois, mais l'événement lui-même était passé inaperçu. La conclusion de la paix du travail dans l'horlogerie, le 15 mai 1937, fit à peine quelques lignes dans la presse locale, qui réserva ses gros titres à l'incendie du dirigeable *Hindenburg* et à l'imminent mariage du duc de Windsor. «*Cela prouve bien, plaisante le secrétaire patronal François Matile, que la signature d'une convention collective n'est ni une catastrophe ni une histoire d'amour.*»

De nos jours, la négociation d'un tel instrument mobilise les énergies syndicales, à tous les niveaux, durant des mois. Vingt militants et permanents des régions et de la centrale s'y attellent, avec l'aide d'experts; les parties de bras

de fer qui se livrent à la table des pourparlers débordent parfois dans la presse, voire dans la rue sous forme de manifestations; et la ratification des résultats peut donner lieu à de vifs débats.

On ne vit rien de tel en 1937. Deux séances, à Berne puis le lendemain à Neuchâtel, suffirent à mettre au point le texte, qui fut publié quinze jours plus tard dans *La Lutte syndicale*. Les travailleurs concernés n'eurent pas à le ratifier, puisqu'on n'avait pas demandé leur avis. En septembre, le congrès de la FOMH l'approuva de manière quasi unanime (218 voix contre 3), en même temps que l'accord tout pareil signé le 19 juillet dans la métallurgie – et voilà pourquoi la plupart des gens, voire des historiens, croient à tort que la paix du travail est née dans l'industrie des machines.

Pourquoi donc un événement qu'avec le recul on juge fondateur pour la société suisse eut-il si peu d'écho sur

le moment? Une explication tient à la mince portée pratique, immédiate, de cette première convention. Elle met fin à une grève dans les fabriques de cadrans, et oblige à l'ouverture de discussions salariales sous peine d'un arbitrage par un tribunal institué tout exprès. Rien de plus. Par ailleurs, la signature à bas bruit du 15 mai 1937 conclut une manœuvre tactique non moins confidentielle, choisie par le secrétaire FOMH René Robert de préférence à une pression spectaculaire exercée par la base, pour impliquer le Conseil fédéral en la personne d'Hermann Obrecht, chef de l'Economie publique.

L'implication du gouvernement va compléter, en effet, ou plutôt couronner sur le plan social, l'intervention massive de la Confédération dans l'industrie horlogère depuis 1931. Elle s'est traduite par des mesures structurelles, avec la création de la super-

holding ASUAG coiffant les fabricants d'ébauches et de pièces détachées, ainsi que par diverses réglementations protectrices à l'export. Ce régime industriel abrité, connu sous le nom de «*statut horloger*», disparaîtra dans les années 1970. A ce moment, la convention collective sera devenue l'instrument standard de régulation des rapports de travail en Suisse. (Dans l'industrie, car le secteur tertiaire – prépondérant – est loin de posséder pareil encadrement; d'ailleurs, avec 72% des entreprises et 85% des salariés, la forte couverture conventionnelle de l'horlogerie fait figure d'exception.)

Dans l'après-guerre, la paix du travail a rapidement pris la dimension d'un mythe national. Le contexte originel y est pour beaucoup: face à la montée des périls, l'unité de pays s'était forgée dans une

volonté de défense qui conduisit la gauche à répudier anti-militarisme et pacifisme; la paix du travail, garantie de continuité dans la production d'armements, symbolisa le patriotisme ouvrier, c'était l'instrument de la «*défense spirituelle*» sur le terrain social. L'ombre portée de la Mob' se prolongea durant guerre froide, où la menace venait un peu plus de l'est, et reprenait la vive couleur rouge d'antan; cela ne tombait pas mal, le syndicalisme horloger cultivant une solide tradition d'anticommunisme.

D'autre part, les bonnes performances économiques de l'industrie passent largement pour une retombée de la paix sociale. Des Trente glorieuses à nos jours, cette croyance a eu la vie dure, bien que personne n'ait jamais prouvé cette prétendue relation de

causalité. Les affaires sont-elles bonnes parce qu'il n'y a pas de conflit, ou n'y a-t-il pas de conflit parce que les affaires sont bonnes?

Mais si le mythe continue d'opérer, c'est peut-être qu'il se fonde sur une réalité. La paix du travail a résulté, en 1937, d'une réflexion ou plutôt d'une volonté pragmatique: ajuster la lutte syndicale aux pratiques de la démocratie suisse, pour faire garantir ses acquis par l'Etat. L'épanouissement du système conventionnel dans les décennies suivantes a complété, en somme, par un volet social la mise en place de la concordance politique.

---

Jean-Claude Rennwald, Jean Steinauer, *Le modèle horloger – 1937-2012: les rouages d'une révolution*<sup>8</sup>, Editions L'Événement syndical, 2012.

## Sous la continuité, le changement

Jean-Pierre Ghelfi • 30 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20660>

### Quelques observations suggérées par les élections communales dans le canton de Neuchâtel

On soutient volontiers que l'un des atouts de la Suisse, en comparaison internationale, est la stabilité de ses institutions. Laquelle a une cause profonde, l'étonnante constance de

l'électorat.

L'examen du résultat détaillé des élections communales neuchâteloises qui ont eu lieu le 13 mai (DP 1951<sup>10</sup>) permet de faire ce constat tout à fait remarquable. En trente ans, les proportions d'électeurs et d'électrices qui votent à droite ou à gauche n'ont que très peu varié. Les partis

bourgeois totalisaient 46% des suffrages en 1980 et 45% en 2012. Aux mêmes dates, les partis de gauche obtenaient 44% et 47% des suffrages. Le solde des suffrages – 10% en 1980 et 8% en 2012 – va aux listes d'entente communale et autres mouvements locaux souvent éphémères.

Si les deux blocs traditionnels font donc preuve d'une très grande stabilité, on observe néanmoins des changements significatifs à l'intérieur de chaque camp. A droite, le parti libéral-radical recule par rapport aux deux partis d'avant la fusion de onze points (de 46% à 35%), qui vont pour l'essentiel à l'UDC et très accessoirement au PDC et au PBD. L'apparition de ces trois partis, qui n'étaient pas présents en 1980, affaiblit le PLR mais ne contribue pas à renforcer la droite – qui faiblit même un peu.

Le changement est un peu de même nature à gauche.

SolidaritéS n'est parvenu à s'implanter que dans le district de Neuchâtel, de sorte qu'il reste confidentiel au niveau cantonal (1% des suffrages). Le POP affiche une légère augmentation (7% des suffrages en 1980, 8% en 2012). En revanche, les Verts réalisent une progression constante (2% en 1980, 10% en 2012). Et les huit points gagnés correspondent exactement au recul du parti socialiste (36% en 1980, 28% en 2012).

Signes concrets de ces changements: après avoir obtenu un siège à l'exécutif de la Ville de Neuchâtel (composé par ailleurs de

deux membres du PS et de deux PLR), les Verts en gagnent également un dans les deux villes du haut du canton, les deux fois au détriment d'un siège socialiste. Avec une symbolique assez forte pour ces deux villes qui sont «à gauche» depuis un siècle: le parti socialiste n'a plus de représentant à l'exécutif du Locle (où siègent deux membres du POP, deux du PLR et donc un Vert), et il n'en a plus qu'un à celui de La Chaux-de-Fonds, dont l'exécutif est désormais très arc-en-ciel avec un POP, un UDC, un PLR, et donc un PS et une Verte.

## La force des ruines

Catherine Dubuis • 2 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20669>

**Vahé Godel, «Rien (ou presque)», Perly-Genève, éditions des Sables, 2012**

Le dernier recueil de Vahé Godel, *Rien (ou presque)*, résonne comme une «*fin de partie*», mais avec la tentation du ciel quand même, et sa promesse de renouveau. D'emblée, le premier poème (*Qui? Comment? Pourquoi?*) pose les questions existentielles fondamentales, et cerne du même coup les enjeux de la poésie:

Qui? comment?  
pourquoi? depuis quand?  
combien de temps dure

la traversée?  
où se trouve la porte  
d'or?  
*que sont mes amis  
devenus?*  
– dans chaque mot  
tremble un oiseau  
(les morts font bonne  
garde)

Dès lors les mots et la mort sont liés, adversaires ou complices («*le silence fait rage dans la maison des mots*»). Pour se protéger du naufrage promis à tout être vivant, ou tout au moins pour en éloigner l'échéance, le poète appelle les mots à la rescousse:

quand le vide m'assaille

quand le silence me  
pénètre  
jusqu'à la moelle  
aussitôt je m'entoure  
d'une foison de mots

Mais les mots mêmes font défaut et, «*seul dans le noir sans voix nu comme un ver/n'ayant plus pour écrire/que mon sang et ma peau (tel soit mon dernier livre)*», le poète pressent la fin du voyage. Non sans un sursaut de bonheur devant la beauté d'un «*érable solaire*», ou l'espoir de parvenir quand même à «*chanter ce qui vous hante/suivre le silence à la trace/– apprendre à mûrir dans la glace*(Michaux)».

Cependant, ne jamais baisser les bras devant l'inéluctable, se battre, résister à coups de mots, voilà en fin de compte ce que dit la poésie de Vahé Godel, et ce qui fait sa force. Car cet art irradie d'énergie vitale, jusqu'à faire des ruines et des bas-fonds eux-mêmes, symboles du vieillissement humain, les instruments d'un

renouveau: «*chercher le ciel dans les sous-sols*». L'oiseau est à cet égard emblématique: porte-plume, chanteur et voyageur, double du poète, il inscrit dans le ciel la trajectoire à suivre pour ne pas sombrer et retrouver «*peu à peu/la saveur du ciel bleu*».

Ainsi, constamment tenté par le «rien», le poète échappe à la pesanteur du vide grâce à ces intercesseurs que sont, on l'a vu, l'oiseau, mais aussi un corps de femme, ou un arbre dans le soleil. C'est pourquoi, dans le titre de ce recueil, à mon sens, tout est dans le «presque» (ou presque!).

## Convocation des actionnaires

Rédaction • 1 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20698>

### **Assemblée générale de la SA des éditions Domaine Public le 13 juin**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SA des éditions Domaine Public sont invités à l'assemblée générale annuelle de la société mercredi 13 juin 2012 à 18h30 au café-restaurant Le Milan, bd de Grancy 54 à Lausanne.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2011
2. Rapport de gestion 2011: conseil d'administration et comité de rédaction
3. Rapport du réviseur, approbation des comptes et du bilan, décharge aux administrateurs
4. Election des membres du

conseil d'administration  
5. Perspectives d'avenir  
6. Divers

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu par la poste la convocation détaillée, avec annexe, qui leur a été adressée peuvent l'obtenir par un courriel à [administration@domainepublic.ch](mailto:administration@domainepublic.ch) <sup>9</sup>

## **Liens**

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1957#>
2. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a76.html>
3. [http://www.admin.ch/ch/f/rs/c721\\_80.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/c721_80.html)
4. <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Berggebiete-gegen-Unterland-Kampf-um-Wasserrechte-ist-lanciert/story/22856931>
5. <http://www.bdp.info/index.php?section=search&term=groupe+parlementaire>
6. <http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=44382>
7. [http://www.pdcvr.ch/filtre-des-actualites/cantonal/article/archive/2012/april/article/energie-retour-des-concessions-hydrauliques/?tx\\_ttnews%5Bday%5D=27&cHash=b1fe8800db8fdc4b59a27517d8bf86f9](http://www.pdcvr.ch/filtre-des-actualites/cantonal/article/archive/2012/april/article/energie-retour-des-concessions-hydrauliques/?tx_ttnews%5Bday%5D=27&cHash=b1fe8800db8fdc4b59a27517d8bf86f9)
8. <http://www.75ccthorlogerie.ch/Publication.6268.0.html?&L=1>
9. <mailto:administration@domainepublic.ch>
10. <http://www.domainepublic.ch/articles/20346>